



DNF possède t-elle, une statistique sur le nombre de contraventions données par les agents SNCF dans les gares parisiennes ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 16 avril 2015

DNF possède t-elle une statistique sur le nombre de contraventions données par les agents SNCF dans les gares parisiennes depuis l'arrêté préfectoral de 2007 (interdiction de fumer dans toute les gares y compris sur les quais), et plus particulièrement à la Gare de Lyon ?

Quelques exemples qui me laissent penser que les doigts d'une seule main devraient suffire pour comptabiliser ces amendes ! Le lundi 13 avril à 17h à l'arrivée du TGV Lyon-Paris, sur le quai, deux agents SNCF fument. Sur 100 mètres de quai, au moins 10 personnes fument et 2 à 3 fois plus de mégots au sol (sans compter sur les rails). Le mardi 14 avril, deux agents SNCF que j'interroge sur leur passivité vis à vis des fumeurs me répondent : on a pas le temps de verbaliser, si on le faisait les TGV partiraient tous en retard . A la gare de Lyon, les annonces sonores en gare sont très espacées, les panneaux d'interdiction de fumer sont petits, peu lisibles et vieillissants, mais ces informations sont quand même présentes et in fine absolument pas respectées par certains fumeurs. La SNCF s'honorerait de mettre les moyens sur ce fléau (des actes !!!). Imaginons seulement : 500, 1000 ou 2000 (et peut être beaucoup plus) cigarettes fumées chaque jour dans la gare malgré l'interdiction, multiplié par 68 EUR, ça fait une belle somme dont la SNCF / l'État bizarrement se prive !!!

Réponse :

Le tabagisme dans les réseaux de transport de la région parisienne constitue un véritable problème pour les usagers. Et pourtant les efforts déployés par la SNCF pour sensibiliser et mobiliser ses agents sont réels, notamment par la remise [de notes de services](#) pouvant les aider à aborder toutes sortes de situations dont, celle du non respect de l'interdiction de fumer. (page 4).

De manière plus générale, [les actions menées en 2013](#), laissent apparaître que ce sont pas moins de 2300 trains qui ont été accompagnés par les agents de la sûreté ferroviaire, les forces de police et de gendarmerie avec un établissement de 950 procès verbaux pour l'année 2013. Les efforts ont été poursuivis en 2014 semble t-il.

Quant à la région parisienne spécifiquement, [le site de la SNCF](#) fait état en mars 2014 d'actions de contrôles et de répression ayant été menées en 2013 par la SUGE, prenant en compte les signalements transmis en gare grâce au numéro 3117, les commentaires et les signalements déposés sur son blog, de 249 procès verbaux pour non respect de l'interdiction de fumer sur les lignes N et U, dont 184 à bord des trains.

Mais il est vrai que la volonté d'agir contre le tabagisme n'est pas la même d'une gare à l'autre. Il faut donc continuer à manifester sa réprobation auprès des autorités compétentes et du forum dédié à cet effet